

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 88

présenté par
M. Saint-Martin, rapporteur

ARTICLE 12

À l'alinéa 56, substituer au mot :

« si »

le mot :

« que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.